

Cycle de formation 2024



Date limite d'inscription : 30
octobre 2023



Données personnelles

En complétant ce formulaire, des informations à caractère personnel (nom, prénom, adresses mail et postales, téléphones) vous concernant seront informatisées. Ces données, traitées de façon confidentielle, seront utilisées afin d'organiser le programme du cycle de formation "Savoir Seniors Santé" en cours et de pouvoir vous informer par la suite de l'évolution de nos offres de services. Vos données seront conservées 5 ans après le dernier contact, puis supprimées. Les personnes habilitées à accéder à ces données sont les agents de la Direction Accompagnement Social de la Carsat Sud-Est. Conformément au droit à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la Carsat Sud-Est. Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Pour plus d'information, rendez-vous sur <https://www.carsat-sudest.fr/> à l'onglet « Données personnelles ».

Conditions générales d'inscription : protocole d'engagement des structures bénéficiaires du dispositif « Savoir Seniors Santé », à accepter pour solliciter une formation.

En sollicitant, pour vos salariés, auprès de la Carsat Sud-Est, le suivi d'un ou plusieurs modules de formation dans le cadre du dispositif Savoir Seniors Santé, vous êtes tenus par les modalités ci-après :

1- Concernant le lieu des formations : il vous appartient de mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaires au bon déroulé des formations.

2 - Concernant les annulations des formations. Deux situations seront distinguées :

- **1ère situation.** L'annulation justifiée, intervient par mail auprès du formateur et de l'organisme de formation dans un délai supérieur ou égal à 7 jours calendaires avant le démarrage de la session de formation avec copie aux équipes de la Carsat Sud-Est : la ou les séances annulées pourront être reportées en fonction des disponibilités du formateur. La formation ainsi annulée n'aura pas de conséquence financière pour la structure. A la 2ème annulation, la Carsat Sud-Est procédera à un rappel aux engagements. A la 3ème annulation, la Carsat Sud-Est se réservera la possibilité d'exclure la structure du dispositif pendant une année.

- **2ème situation.** L'annulation même justifiée, intervient dans un délai inférieur à 7 jours calendaires avant le démarrage de la session de formation : la structure sera contrainte de régler à la Carsat Sud-Est l'intégralité de la ou des séances annulées inopinément et aucun report de la session de formation annulée ne sera admis. A la 2ème annulation, elle procédera à un rappel aux engagements et se réservera la possibilité d'exclure la structure du dispositif pendant une année au minimum.

1. Question *

- J'accepte les conditions générales d'inscription
- Je refuse les conditions générales d'inscription

Identification de la structure

2. Raison sociale *

3. Adresse *

4. Code Postal *

5. Ville *

6. Adresse mail générique de la structure *

Personne référente "formation" de la structure

7. Nom *

8. Prénom *

9. Fonction dans la structure *

10. Téléphone fixe *

11. Téléphone mobile

12. Adresse mail professionnelle du référent *



Cycle de formation 2024

Date limite d'inscription : 30 octobre 2023

* Obligatoire

Souhaits de formation(s) pour 2024

Attribuez un nombre d'étoiles afin de prioriser vos inscriptions :

1 étoile = peu prioritaire, 5 étoiles = fortement prioritaire, dans la limite de 2 formations maximum par niveau de priorité

Ne cochez que ce qui vous intéresse : si vous n'êtes pas intéressé par une thématique, ne pas attribuer d'étoiles.

13. Les fondamentaux du maintien à domicile



14. Equilibre nutritionnel/activité physique



15. Bien-être



16. Art thérapie



17. Communication Verbale, non Verbale



18. Vieillessement cognitif



19. Vieillessement et troubles mentaux



20. Groupe d'analyse des pratiques professionnelles



21. Epuisement professionnel



22. Nombre prévisionnel d'aidants professionnels **à former** (8 personnes minimum)

*

Entrez votre réponse